

(À retourner dans l'enveloppe-réponse jointe)

OUI, je réponds à l'appel du CFRT/Le Jour du Seigneur. Pour aider l'association à pérenniser sa mission, je choisis la formule du Don Régulier par prélèvement automatique et **j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever, en faveur du CFRT/Le Jour du Seigneur :**

CHAQUE MOIS, la somme de :

- 5 € (33F) 10 €* (66F)
 15 € (98F) À ma convenance : €

CHAQUE TRIMESTRE, la somme de :

- 15 € (33F) 30 €* (197F)
 45 € (295F) À ma convenance : €

Je date :

Je signe :

Je retourne le présent Accord, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP), dans l'enveloppe-réponse jointe.

■ Je recevrai le **reçu fiscal annuel** qui me permettra de déduire de mes impôts **66 %** du montant de mes versements. Ainsi, un prélèvement **mensuel de 10 €** par exemple, tout comme un don **trimestrielle de 30 €**, ne me revient en réalité qu'à **10,80 € (268F) par an** mais permettra au CFRT/Jour du Seigneur **d'agir trois fois plus en faveur de l'Annonce de l'Évangile à la télévision.**

Association Bénéficiaire :
CFRT/Le Jour du Seigneur
45 bis, rue de la Glacière
75619 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01 44 08 88 78
Numéro National d'Emetteur :
401470

Suite de l'autorisation de prélèvement automatique

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Année de naissance (facultatif) : 1 9

Coordonnées de ma Banque :

Etablissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Don par chèque (ou Carte Bancaire)

Je préfère continuer à participer à la mission du CFRT/Le Jour du Seigneur par **un simple don d'un montant de :**

25 € (164F) **50 €*** (328F) 100 € (656F)

200 € (1312F) À ma convenance : €

Veillez trouver ci-joint mon versement par :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du CFRT/Le Jour du Seigneur

Carte Bancaire :

N°

Date d'expiration :

Notez les 3 derniers chiffres du N° inscrit au dos de votre carte, à côté de votre signature :

Signature :

* Merci de m'adresser le **reçu fiscal** qui me permettra de déduire de mes impôts **66 %** de ce montant. Ainsi, un don de **50 €**, par exemple, ne me revient qu'à **17 € (112F)** après déduction.